



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1^{er} JUILLET 2021**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X		X	P	M. Alain HUNAULT
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAV	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X		X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X		
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS			X	P	Mme Nathalie PIGREE
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X		X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER

Secrétaire de Séance : M. François-Xavier LE HECHO

Mme Catherine CIRON est arrivée à 19 h 05 lors de la lecture de la délibération n°077 relative à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique.

M. Philippe DUGRAVOT est arrivé à 19 h 05 lors de la lecture de la délibération n°077 relative à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique.

Mme Laurence LE BIHAN est arrivée à 19 h 20 lors de la lecture de la délibération n° 080 relative à l'attribution d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour de la présente séance. La première concerne la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la région de Châteaubriant-Nozay-Derval, et la deuxième concerne le programme d'investissement de TETRA PAK. Ces délibérations seront rajoutées respectivement aux chapitres « Mobilité » et « Finances, Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires ».

Approbation des conseillers communautaires.

Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires

Finances

Délibération n° 067 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Jans

M. Bernard GAUDIN exprime tout d'abord son soutien à cette demande d'attribution d'un fonds de concours à la commune de Jans et évoque ensuite deux propositions qui concernent les modalités. Il rappelle que dans l'exposé, il est fait référence à une délibération du 28 mars 2017 portant sur la définition des modalités d'attribution des fonds de concours. Il souligne que certains élus sont nouveaux et qu'il serait opportun de joindre ces modalités à la délibération. Egalement, il indique avoir fait le constat dans le passé que le suivi des attributions de ces fonds de concours n'était pas aisé. Il demande ainsi la possibilité d'obtenir à chaque nouvelle demande d'une commune, un tableau récapitulatif précisant les décisions prises, le montant accordé et la commune bénéficiaire.

M. Dominique DAVID répond que ces informations sont déjà détenues et qu'il est possible selon lui de les joindre à la délibération.

Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 068 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mouais

M. Yvan MENAGER remercie les conseillers communautaires de leur solidarité pour cette aide substantielle qui lui est accordée. Il précise que les travaux ont avancé par rapport à la photo qui a été présentée.

Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 069 : Demande de subvention au titre de la D.S.I.L 2021 enveloppe exceptionnelle "rénovation énergétique" dans le cadre de la rénovation de l'Espace Dauphins

M. Bernard GAUDIN a l'impression « qu'on lui force la main » sur ce projet de réhabilitation de l'espace dauphins. Il relève d'ailleurs dans l'exposé les termes « sans présager des études en cours ». Il souligne qu'il est demandé de pré affecter une demande de subvention concernant de la rénovation énergétique. Il indique avoir également découvert dans l'exposé qu'une étude avait déjà été réalisée par le SYDELA. Au vu de ces éléments, il lui semble qu'il est mis devant le fait accompli et qu'à marche forcée, la collectivité va vers cette réhabilitation quel que soit le résultat de l'étude ou des études qui sont citées. Il fait observer qu'aucun résultat n'a été présenté aux conseillers communautaires. Il trouve donc que le dossier avance un peu trop vite avec le risque que cette opération ne soit pas conduite.

Dans le cas où la réhabilitation ne serait pas conseillée suite aux études, il s'interroge sur le devenir notamment des subventions qui auront été pré affectées à cet équipement et également sur la possibilité d'utiliser ces fonds pour d'autres équipements. Il demande par ailleurs à connaître le montant total des subventions qui peuvent être obtenues dans le cadre de la DSIL sur le plan de la rénovation énergétique. Il s'interroge sur le montant de 1 825 123 € en souhaitant savoir s'il couvre la totalité des possibilités de la DSIL ou une partie. Il se dit manquer d'informations sur les engagements. Au vu de ces éléments, il précise être très réservé sur cette délibération.

M. Patrick GALIVEL répond qu'une étude de faisabilité est effectivement en cours. Les résultats ne seront connus que dans le courant du mois et permettront de déterminer de la pertinence ou non de rénover l'espace dauphins. Il estime que la situation n'empêche pas de déposer une demande de subvention qui dans le cas d'un résultat d'étude négatif serait caduque. Il souligne que ce n'est pas une première que de voir une demande de subventions déposée alors que des études sont en cours sur la faisabilité d'un projet. S'agissant du volume de la DSIL disponible, il manque d'informations sur ce point pour apporter une réponse.

M. le Président complète la réponse de M. Patrick GALIVEL. Il rassure tout d'abord M. Bernard GAUDIN en lui précisant qu'aucun élu n'a connaissance ce soir de l'aboutissement des études qui sont en cours. Il rappelle que l'équipement répond parfaitement aux objectifs fixés, c'est-à-dire permettre l'apprentissage de la natation pour l'ensemble des scolaires de l'intercommunalité. Toutefois, l'espace Dauphins doit être rénové et notamment au niveau thermique. Il précise que toutes les hypothèses de rénovation vont être travaillées, présentées et débattues. A l'instar de la méthodologie appliquée pour l'opération de construction de l'espace aquatique Aquachoisel, laquelle est une réussite de l'intercommunalité, les décisions seront prises ensemble.

Concernant la DSIL, il rappelle que cette dotation est sollicitée chaque année par les communes pour les aider à financer leurs opérations. Il précise que cette année, l'Etat a ciblé les opérations en lien avec la rénovation énergétique en y injectant des crédits supplémentaires. Les services de l'Etat ont sollicité la collectivité qui les a informés de ladite étude en cours qui devrait être plutôt réalisée pour septembre. L'Etat a ensuite demandé de confirmer la sollicitation officielle de la DSIL avant le 30 juin avec une dérogation au 1^{er} juillet. Il précise que Monsieur le Sous-Préfet a demandé qu'une délibération soit prise en conséquence sinon le dossier ne serait pas retenu. Il indique que si la délibération est adoptée ce jour, elle sera transmise dès demain matin à la Sous-Préfecture.

Il souligne par ailleurs, que cette dotation représente une somme importante pour ce dossier qui si elle est obtenue, serait la DSIL la plus élevée et jamais obtenue sur un dossier communautaire. Il insiste sur le fait que selon les préconisations de l'étude et si la rénovation était retenue, cette aide serait déjà anticipée. Il estime que cette subvention était une opportunité à saisir et fait remarquer que la Préfecture et la Sous-Préfecture portent une attention particulière sur ce dossier.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la réversibilité de cette affectation dans le cas où le projet ne se réaliserait pas. Il demande si elle serait réaffectée à d'autres équipements. Il cite une étude du SYDELA, évoquée dans une des délibérations suivantes, et pour laquelle des bâtiments sont visés par les processus de rénovation énergétique. Il souhaite savoir si cette aide pourrait être reversée sur ces autres équipements.

M. le Président répond par la négative. Il précise qu'un seul dossier devait être présenté et c'est celui de l'espace Dauphins qui a été choisi de par son ampleur, sa symbolique et surtout par le fait qu'il concerne l'ensemble de l'intercommunalité. Il fait remarquer que s'il est décidé de ne pas avancer dans la démarche de sollicitation, la DSIL 2021 ne pourra pas être rattrapée

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 070 : Demande de subvention au titre du Contrat Territoire Région 2017 - 2020 pour la mise en valeur du site de la Hunaudière à Sion les Mines

M. Bernard GAUDIN rappelle les échanges qui se sont tenus lors de la dernière commission finances en indiquant qu'il est d'accord sur le fait de considérer le site de la Hunaudière comme étant un site avec un intérêt patrimonial évident. Il lui semble toutefois également intéressant de connaître les intentions sur ce site en terme d'orientation touristique avec les projets envisagés. Il constate à ce jour l'absence d'information et de début de discussion sur le projet de rénovation complet du site.

M. Jean-Luc MARSOLLIER propose d'évoquer ce projet lors de la prochaine commission « Tourisme » en présentant les perspectives envisagées autour de ce site.

M. le Président ajoute que 250 000 € avaient été fléchés sur ce projet à l'occasion du vote du budget 2021 lors duquel le programme pluri annuel des projets du mandat avait été présenté.

M. Jean-Luc MARSOLLIER confirme cette somme et précise qu'il s'agit d'une première phase opérationnelle.

M. Bernard GAUDIN se souvient de la communication du chiffre mais pas du contenu du projet.

M. le Président confirme que ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission « Tourisme ».

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 071 : Programme d'investissements du Groupe Tetra Pak

M. Dominique DAVID ajoute que des rendez-vous se tiennent régulièrement avec les entreprises du territoire. Il précise que le rendez-vous avec le Groupe Tetra Pak avait été pris à l'initiative de M. le Président afin de faire un point sur son activité. Lors de cette rencontre, il a été découvert cet important programme d'investissement qui a déclenché de manière immédiate des contacts avec l'Etat et la Région. Le projet était en effet en concurrence avec des pays de l'Union Européenne comme l'Espagne. Il était donc évident au vu de l'historique de l'entreprise Tetra Pak à Châteaubriant de tout mettre en œuvre pour permettre la réalisation du projet sur la ville.

M. le Président souhaiterait remercier M. CHARBON, responsable du projet, rencontré il y a déjà une quinzaine d'années alors que la société se nommait ALCA. La ville avait aidé à l'installation de cette société en 1962 suite à une délibération du conseil municipal du 5 juin 1962. L'usine avait été inaugurée en 1963. La société ALCA avait ensuite été rachetée en 1999 par Tetra Pak. Il indique les situations difficiles rencontrées par cette société qui avait dû entre 2004 et 2006 fermer un des deux sites en France, celui de Lyon et non celui de Châteaubriant.

Il souligne que les excellentes relations nouées avec M. CHARBON à cette période et le fait de réaliser régulièrement des visites de la société ont facilité les échanges. La société a confié qu'il y avait urgence à produire de nouveaux bouchons dès l'année prochaine et qu'un site, celui de Séville en Espagne, était visé au motif que 8,5 millions d'euros pourraient être alloués par le gouvernement espagnol au Groupe Tetra Pak. Il précise que dès la fin de la visite, les relations ont été actionnées.

Il souhaite également remercier M. Erwan BOSCHER, Directeur actuel du site de Châteaubriant, Monsieur le Sous-Préfet, qui a porté une grande attention à ce dossier, comme l'ont également fait M. le Préfet et Mme Christelle MORANÇAIS. Un engagement a ainsi été pris le 31 mars mais qui ne pouvait être rendu public puisque le groupe Tetra Pak qui représente plusieurs dizaines de milliards de chiffre d'affaires, est composé d'actionnaires et de dirigeants qui devaient prendre leur décision en toute discrétion. Il fait remarquer que le groupe a attendu lundi dernier pour communiquer sur leur décision. Il remercie donc les conseillers communautaires d'accepter l'ajout de cette délibération en précisant que le sujet avait été abordé en partie en conférence des Maires étant donné qu'il fallait attendre pour communiquer.

M. le Président informe que le permis a été instruit dans les meilleurs délais par les services compétents et que les travaux ont déjà quasiment commencé. Il insiste sur le montant exceptionnel de cet investissement de 100 millions d'euros et précise que ni la Ville de Châteaubriant, ni l'intercommunalité et pas même le Département n'ont connu un tel montant d'investissement. Il remercie les conseillers de leur compréhension sur l'ajout de cette délibération qui est très importante et très encourageante. Il précise par ailleurs porter, à titre personnel, une affectation toute particulière pour cette première entreprise installée par la ville en 1962 à Châteaubriant.

M. François-Xavier LE HECHO confirme la difficulté de communiquer sur ce projet et de transmettre la délibération correspondante étant donné qu'il fallait attendre le 28 juin, à savoir le « Choose France », événement lors duquel 22 projets ont été validés au niveau national pour une somme de 3.5 milliards d'€uros et 7 000 créations d'emploi. Il fait remarquer que la France est aujourd'hui, le premier pays européen des investissements étrangers. Il se dit ravi que les personnes savent de mieux en mieux situer Châteaubriant sur une carte de France, et notamment suite à la Coupe de France ou encore avec le programme Cœur de Ville. Il souligne le lien particulier avec les services de l'Etat sur de nombreux projets et qui favorisent le dynamisme de la collectivité.

Il considère que ce projet est une chance pour la ville. Pour autant, il regrette de l'avoir appris par la presse. Il estime que même s'il y a une certaine confidentialité à garder, il est possible d'adresser des courriels avant toute publication dans la presse afin que les élus communautaires puissent être informés et avoir un peu la primeur des informations.

M. le Président rappelle que c'est le groupe Tetra Pak qui a fait le choix de communiquer le 28 juin et que la communauté de communes n'est nullement associée à cette publication.

M. Bernard GAUDIN souhaite émettre plusieurs remarques sur cette délibération. Sur le fait qu'elle soit présentée le jour-même du conseil communautaire, ce procédé le choque. Il fait le constat que la situation se reproduit une nouvelle fois. Il a bien noté l'action du Président qui a sollicité les services de l'Etat et de la Région afin qu'ils apportent leur aide à ce projet d'entreprise. Toutefois, il considère que cette délibération est nouvelle étant donné que c'est la première fois que le conseil communautaire est amené à se prononcer sur une aide directe à une entreprise. Il a constaté que jusqu'à présent, les seules aides accordées concernaient pour exemple des exonérations de taxes pour Emeraude Cinémas, une participation de la collectivité au fonds de résilience dans le cadre du dispositif de soutien mis en place par la Région suite au contexte sanitaire, des rénovations de commerces dont les aides représentaient une part très symbolique.

Il fait remarquer qu'aucune délibération n'a porté sur une aide directe à une entreprise et il semble de ce fait qu'il va être créé un précédent. Il considère par ailleurs que même s'il était nécessaire de garder confidentiel ce projet, il y avait la possibilité, puisque ce projet était connu depuis le mois de mars, de poser la question du financement direct d'une entreprise par la communauté de communes.

D'autre part, il se dit surpris par les montants. Il estime que l'aide de 200 000 € accordée par la communauté de communes ne soit suffisante pour déclencher la décision de s'installer à Châteaubriant. Selon lui, 200 000 € sur un projet de 100 millions d'euros représentent peu. Il rappelle le rôle de la collectivité lorsqu'elle aide une entreprise à s'installer sur des zones d'activités avec notamment une voirie disponible. Elle est également dans son rôle lorsqu'elle permet l'accueil de salariés et quand elle développe l'offre de formations ou bien encore lorsqu'elle facilite les mobilités pour avoir accès à un site de travail et venir s'installer sur Châteaubriant. Par ailleurs, elle est dans son rôle quand elle développe des politiques d'habitat. Toutefois, il s'interroge sur les critères d'attribution d'une aide directe à une entreprise, d'une part, et les remarques des autres entreprises, d'autre part. Il met en garde sur le fait que d'autres entreprises pourraient solliciter la communauté de communes sur le même type d'aide. Il se dit ainsi étonné d'avoir à se prononcer de façon aussi rapide sans avoir mesurer les effets d'une telle décision.

M. Rudy BOISSEAU rappelle le rôle de la communauté de communes dans l'accompagnement des entreprises et le fait que ces dernières génèrent des recettes à la collectivité. Il souligne qu'en accompagnant une entreprise dans son développement, c'est aussi permettre son maintien sur le territoire et préserver les emplois voire participer à des créations. Il fait observer que les rencontres avec les entreprises sont importantes et qu'il est nécessaire de les faire perdurer. En ce qui concerne le budget de la communauté de communes, il insiste sur le fait que 60 % des recettes proviennent des entreprises.

M. le Président ajoute qu'il ne comprend pas la remarque de M. Bernard GAUDIN sachant qu'il s'agit d'un groupe international qui peut bénéficier de millions d'euros par les gouvernements étrangers. Il précise que dans le cas où la collectivité leur répondrait qu'elle ne leur allouerait pas d'aide, ils réaliseront leur projet ailleurs. Il rappelle qu'il s'est déplacé à l'entreprise rencontrer les dirigeants et qu'il a engagé les démarches nécessaires en 15 jours pour que l'Etat et la Région accordent également une aide à ce projet de grande envergure. Il demande à M. Bernard GAUDIN s'il connaît un dossier où il a été obtenu 3 millions d'euros dans un aussi court délai. Il insiste par ailleurs sur le fait que la décision n'a pas été prise le 31 mars mais il y a moins d'un mois. M. CHARBON a demandé de garder la confidentialité de la décision car l'entreprise avait décidé de communiquer le moment venu.

De plus, il reprend les propos de M. Bernard GAUDIN sur le versement de 200 000 € par la communauté de Communes en disant que la collectivité « mettait le doigt dans l'engrenage ». Il met en exergue le fait qu'il était nécessaire d'identifier les partenaires de ce projet pour additionner l'abondement de chacun. Il corrobore les propos de M. Rudy BOISSEAU en soulignant que sans les entreprises, la collectivité ne peut rien faire, puisqu'il n'y a pas de recette pour l'intercommunalité, ni d'emplois pour les familles et amis. Il reprend les propos de M. Bernard GAUDIN en citant « cela va créer un précédent ». Il informe qu'il visitera l'entreprise FMGC le 13 juillet prochain avec le Préfet et rappelle la délibération adoptée dernièrement sur l'achat de terrains qui jouxtent l'entreprise selon une procédure d'expropriation afin de permettre à l'entreprise de poursuivre son activité. Il précise que l'entreprise possède aujourd'hui quatre hectares de bâtis et elle a besoin de s'agrandir. Il informe que depuis la délibération, la collectivité se bat pour que l'expropriation ait lieu et que les parcelles soient achetées. Il indique qu'il ne s'agit pas d'une subvention à l'entreprise mais la collectivité lui évite cette course d'obstacles à l'expropriation.

Il informe avoir rencontré le directeur de l'entreprise FMGC il y a peu de temps. Ce dernier lui a fait savoir qu'il allait atteindre son record de production cette année et qu'il avait des prévisions d'augmentation de la production dans les deux ou trois ans. Il souligne que sans l'aide de la communauté de communes ce dossier n'aurait pu être lancé.

M. le Président cite par ailleurs, l'exemple de l'entreprise KUHN en précisant qu'il a commencé les discussions avec le dirigeant depuis 7 ans et que ces échanges ont abouti il y a quelques semaines par une délibération permettant de lancer une procédure d'expropriation des terrains situés à proximité de l'entreprise. Il souligne que la collectivité n'attribue pas d'aide à l'entreprise mais elle achète les terrains pour leur développement. Il en déduit que les 200 000 € sont symboliques et que si précédent il y a, le projet de 100 millions d'euros ne se représentera pas. Il se réjouit du projet d'investissement de l'entreprise même si M. Bernard GAUDIN ne partage pas cet avis.

M. Bernard GAUDIN confirme ses propos sur le rôle de la communauté de communes de faciliter l'installation, la création et le développement des entreprises. Il constate que ce rôle est évident et notamment ces derniers mois. Il indique que son intervention porte sur le fait que l'on crée un précédent sur une aide directe à l'entreprise et que ce soir il y a peu de temps pour discuter sérieusement des critères de cette aide directe qui peut créer un effet « boule de neige ».

Il indique avoir découvert une délibération comme chacun des conseillers communautaires, ce matin à 8h30 sur sa boîte mail. Il informe avoir contacté quelques élus dans d'autres collectivités limitrophes telles que la COMPA d'Ancenis, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres ou la Communauté de Communes de Nozay, où il lui a été confirmé qu'il n'y avait pas eu de versement d'aides directes aux entreprises. Des facilitations sur des acquisitions de terrains ont été constatées comme celles qui ont été exposées, des mises en relation sont également réalisées mais jusqu'à présent aucune collectivité ne s'est engagée sur des aides directes. C'est le problème qu'il pose.

M. François-Xavier LE HECHO complète en soulignant que face à un investissement de 100 millions d'euros on peut créer un précédent en accordant 200 000 € à l'entreprise. Il se dit favorable à l'attribution d'aides aux entreprises qui souhaiteraient investir des montants importants sur le territoire. Il souligne que la ligne qui va être créée va permettre à l'entreprise d'être le fleuron de l'ouest en matière de fabrication de bouchons attachés nouvelle génération. Cette entreprise va donc s'installer pour 20 ou 30 ans afin d'amortir son investissement.

M. Dominique DAVID ajoute que le choix du groupe penchait pour l'Espagne. Cette position a bien été comprise et il y avait donc urgence à intervenir pour pouvoir espérer capter cette opération d'investissement sur Châteaubriant. C'est ainsi que dès la sortie du rendez-vous, M. le Président a sollicité l'Etat et la Région. Il considère que c'est le concours des trois partenaires qui a pesé dans la décision finale du groupe.

M. le Président insiste sur le fait qu'il était nécessaire que la communauté de communes accorde une aide car il s'agissait d'un engagement complémentaire. Sans un engagement de la collectivité, l'Etat et la Région ne donnaient pas suite.

M. Hervé DE TROGOFF félicite chaleureusement le Président et le Vice-président en charge de l'économie. Il informe avoir été un industriel qui a mis en compétition des pays tels Porto Rico contre Dunkerque ou contre le Nord de l'Espagne pour installer une usine de chimie d'un milliard d'euros. Il précise avoir obtenu à Dunkerque une exonération d'impôts pendant dix ans. Ce fut une décision de l'Etat et de la communauté de communes. Il insiste sur le fait que les entreprises ne sont pas simplement « des vaches à lait, elles savent aussi de temps en temps traire de l'autre côté ». Il salue et souligne la réactivité, « car il n'y a que la réactivité immédiate qui permet de gagner ou de perdre ».

Adoption à la majorité.

2 abstentions (M. Bernard GAUDIN et M. Jean-Noël BEAUDOIN).

Prévention et gestion des déchets

- **Délibération n° 072 : Rapport d'activités du service de prévention et de gestion des déchets du secteur du Castelbriantais - Année 2020**

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

M. Bernard GAUDIN rappelle la discussion qui s'est tenue lors de la commission « Prévention et Gestion des déchets » sur l'information du report du délai de fusion des deux systèmes de collecte et de financement des deux services de l'ex Communauté de Communes du Secteur de Derval et de l'ex Communauté de Communes du Castelbriantais au 1^{er} janvier 2024. Il lui semble que tous les membres de la commission sont d'accord sur les objectifs qui sont de réduire évidemment la production de déchets, de réduire par conséquent la collecte des déchets, les volumes collectés, de mieux trier et de façon plus efficace. Il pense que tous les membres de la commission se sont appropriés ces objectifs et ont envie d'aboutir sur une harmonisation du système.

Il pense que l'harmonisation du système ne peut pas être un retour en arrière pour les habitants de l'ex Communauté de Communes du Secteur de Derval où il y a un système de redevance lequel a des avantages. Il prend pour exemple les chiffres présentés précédemment en indiquant que pour la poubelle verte il y a près de 100 kg de moins soit un rapport de 1 à 2 en terme de volume de collecte. Il a fait le constat dans beaucoup de territoires que la redevance a montré son efficacité dans la réduction des déchets et dans une meilleure organisation des services. Il lui semble impossible, voir aberrant de demander aux habitants du secteur de Derval de revenir en arrière et de s'engager sur un système de taxe en renonçant au système de redevance. De son point de vue, il pense que la collectivité doit se prononcer très rapidement sur l'harmonisation des deux systèmes en permettant à la commission de travailler sur ce sujet car il ne reste que deux ans et demi pour être prêt au 1^{er} janvier 2024.

Il cite les retours d'expériences qui ont été présentés dans la commission et qui concernaient Redon Agglomération et Vitré Communauté. Il précise que ces deux expériences ont montré que le délai de deux ans est court. Il lui semble donc important qu'une délibération soit présentée en Conseil Communautaire pour valider un système et donc de commencer à travailler de façon sérieuse en terme opérationnel.

M. Rudy BOISSEAU se dit surpris par cette intervention qui ne reflète que la position d'une seule personne siégeant dans la commission. Il se défend de comparer les deux systèmes car il pense que chaque système a des avantages et des inconvénients. Il a constaté que chacun avait conscience de l'importance du sujet et de ses enjeux. Il trouve déplacé de dire à la présente séance, qui n'est pas l'instance concernée, qu'il faut impérativement choisir entre les deux systèmes.

- **Délibération n° 073 : Rapport d'activités du service de prévention et de gestion des déchets du secteur de Derval - Année 2020**

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

Environnement

- **Délibération n° 074 : Délégation de Service Public par affermage pour la gestion de l'Assainissement Non Collectif sur le Castelbriantais : rapport annuel 2020**

M. Bernard GAUDIN précise que le rapport fait état des diagnostics réalisés sur la période de 10 ans. Il fait observer l'absence d'éléments dans le rapport sur les constats de mauvais fonctionnement.

M. Michel POUPART précise, concernant les diagnostics, que les objectifs ne sont pas réalisés. S'agissant de l'harmonisation, le sujet pourra être abordé l'année prochaine.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- **Délibération n° 075 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif - Année 2020**

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- **Délibération n° 076 : Présentation des rapports d'activités du Syndicat Chère-Don-Isac et du Syndicat de Bassin de l'Oudon - Année 2020**

M. Michel POUPART informe que le dossier a été présenté par les membres du Syndicat Chère-Don-Isac lors de la commission « environnement » qui s'est tenue le 1^{er} juin dernier. Il s'agit du premier rapport sous cette forme suite à la fusion. Il rappelle que la mission de contribuer à la qualité de l'eau des rivières a été confiée à trois Syndicats Chère – Don – Isac, l'Oudon et le Semnon avec l'appui financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il précise que leurs interventions portent principalement sur la réparation des altérations hydro-morphologiques, il s'agit d'interventions sur la largeur des rivières ou les pentes, les méandres, berges .. etc. Egalement, il cite les interventions sur la replantation des haies, un encouragement à l'évolution des pratiques agricoles, une sensibilisation de la population sur la gestion économe de l'eau, lancement des inventaires bocagés. Il indique par ailleurs que le Syndicat a pour mission de lutter contre les plantes invasives, la jussie notamment à Jans, la crassul sur Châteaubriant. Les syndicats ont aussi mis en place des défis citoyens pour des associations encrées localement et ont réalisé bon nombre d'animations dans les écoles puisque 220 élèves de CM1 et CM2 sur sept communes ont pu en profiter.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- Délibération n° 077 : Convention financière relative au projet France Relance – Liger Bocage "Plantons des Haies"

M. Michel POUPART : indique que l'objectif est ambitieux. Ce sont 15 km de haies par an qui seront plantées pendant trois ans avec une clause de revoyure au bout d'un an si l'objectif n'était pas atteint mais il se dit plutôt optimiste. Il précise que l'étude menée par le cabinet DHI suites aux événements pluvieux de juin 2018 avait montré qu'en plantant ces haies qui ont déjà été pré perçues dans le paysage, pourraient faire obtenir un gain de 8 cm sur le parking de la police municipale à Châteaubriant par exemple. S'agissant du débit d'eau, il serait gagné 5 %. Il fait remarquer que ce contrat ne concurrence pas celui des 180 km qui sont dans le contrat eau, il s'agit plutôt d'une plantation multi-usages. Il indique que toutes les communes peuvent y prétendre et que dans le contrat eau ce n'est pas forcément le cas puisqu'il faut être situé dans des zones prioritaires.

M. Bernard GAUDIN rappelle une remarque qui a été émise lors de la commission sur le fait qu'il s'agissait d'un programme ambitieux au regard des réalisations. Il fait observer que dans les rapports des syndicats évoqués précédemment, on constate sur celui du Syndicat Chère – Don – Isac pour l'année 2019 – 2020 6.5 kms de réalisé. Sur le rapport de l'Oudon, il est évoqué 17 km sur la même période. Il pense qu'il y a peut-être des exemples à suivre. S'agissant de la clause de revoyure évoquée, il considère effectivement, que c'est un moyen de corriger, d'améliorer le système en fonction des réalisations. Toutefois, il constate qu'elle n'apparaît pas dans la délibération. Il demande si la commission sera informée de l'application de cette clause ou si le Bureau aura la charge de renégocier l'avenant et le redéfinir. Il souhaite poser une autre question plus technique sur « le porteur » indiqué dans la convention, c'est-à-dire « le Syndicat », puis « les planteurs » qui sont les agriculteurs, eux-mêmes. Il s'interroge sur le fait que le Syndicat ait un cadre à proposer à l'agriculteur, notamment au niveau des choix des essences, au niveau de lieu de la plantation, au niveau de la pertinence...

Concernant la clause de revoyure, M. Michel POUPART confirme que le Syndicat Chère – Don – Isac porte ce projet. Il informe que les huit EPCI qui sont présentes dans ce Syndicat se sont accordées pour revoir l'opération au bout d'un an dans le cas où l'objectif ne serait pas atteint. Il évoque par ailleurs le recrutement d'un technicien « bocages » pour renforcer l'équipe du Syndicat Chère – Don – Isac. Cette personne sera chargée d'aller à la rencontre des agriculteurs. Il informe que des réunions sont programmées avec les élus de certaines communes même si toutes les communes sont concernées. Il évoque le fait que des communes sont plus concernées que d'autres notamment en terme de protection « inondations ». Il précise que ce technicien sera force de propositions pour aider les agriculteurs à choisir les essences, les emplacements les plus judicieux. Il sera bien entendu à l'écoute des agriculteurs car c'est un point primordial pour réussir.

M. Alain RABU relève dans la délibération le terme « planteur – agriculteur » et dans la convention « particuliers et collectivités ».

M. Michel POUPART répond que les collectivités pourront en faire partie. Elles pourront réaliser des plantations sur leurs terrains. Pour les particuliers, il émet un doute.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 078 : Convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique**

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur le fait de pouvoir entrer dans la convention des diagnostics qui ont déjà été réalisés il y a un ou deux ans.

M. Michel POUPART répond que cela ne posera pas de problème et notamment pour la piscine espace Dauphins. Il indique que quatre bâtiments sont concernés pour la communauté de communes, à savoir le Conservatoire, la Médiathèque, la piscine Espace Dauphins et le siège administratif.

Adoption à l'unanimité.

Mobilité

- **Délibération n° 079 : Présentation du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la région de Châteaubriant, Nozay et Derval Année 2020**

M. Sébastien CROSSOUARD indique qu'en 2020, près de 4 500 élèves ont été transportés sur 474 circuits par 91 autocars. Le nombre d'inscrits par commune et par établissement est précisé dans le rapport. Concernant le Transport A la Demande, pour l'année 2020 et en raison de la crise sanitaire, il enregistre un total de voyages le plus bas constaté depuis 2015. Il fait remarquer que les graphiques sont intéressants puisqu'ils représentent le nombre d'inscrits dont 81 % sont de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et 19 % de la Communauté de Communes de Nozay. Le nombre de voyages sur Nozay est de 15 % et sur Châteaubriant – Derval 85 %. Le nombre de voyages par classe d'âges permet de constater que le service est utilisé surtout par les plus de 60 ans à hauteur de 60 %. Concernant les motifs de déplacement, ils sont divers mais les plus importants sont les balades pour 28 %, le médical pour 18 % et les visites privées pour 14 %. Il relève que 20 % des personnes inscrites utilisent le transport et que ce sont les plus de 60 ans qui utilisent le plus le service. S'agissant des comptes administratifs, ils affichent un total de dépenses de fonctionnement de 292 329.04 € et des recettes de fonctionnement pour un montant de 371 079.36 €. En investissement, sont inscrits des amortissements à hauteur de 3 294.28 € en recettes et des immobilisations corporelles à hauteur de 868.55 € au total des dépenses.

M. Bernard GAUDIN souhaite formuler quelques remarques. Sur les transports scolaires et concernant la fréquentation des primaires, il constate que les chiffres sont très faibles. L'enjeu est de pouvoir remobiliser les familles autour du transport scolaire qui est proposé dans les communes pour les primaires notamment. L'autre enjeu porte sur le transport à la demande. Comme l'a évoqué M. Sébastien CROSSOUARD, ce chiffre a considérablement diminué entre 2019 et 2020 du fait notamment du contexte sanitaire. Malgré tout, il y a eu une baisse entre ces deux années. Il considère que c'est un autre enjeu pour le nouveau service qui sera proposé de remobiliser les habitants à utiliser ce transport à la demande et notamment en travaillant sur le décalage constaté entre le nombre d'inscrits et le nombre d'utilisateurs. S'agissant des lieux qui sont les plus desservis dans le cadre du transport à la demande, un chiffre l'a étonné et concerne les transports à destination de Pouancé. Il confirme la proximité avec cette commune mais s'interroge sur le fait que le Transport A la Demande puisse continuer à desservir cette commune du fait de la sectorisation actuelle.

M. Sébastien CROSSOUARD répond par l'affirmative étant donné que la commune d'Ombrée d'Anjou est limitrophe de la communauté de communes. Les trajets seront toujours possibles sur ces communes. Concernant la fréquentation et le nombre d'inscrits pour le Transport A la Demande et le pourcentage qui utilise ce transport, il informe qu'un agent a pour mission de relancer au moins une fois par an tous les inscrits afin de connaître les raisons pour lesquelles ils n'utilisent pas le service aujourd'hui. Il précise que ce sont parfois des personnes qui se sont inscrites et qui ont utilisé le service une fois ou deux et qui sont dans la grande majorité très contentes sauf des horaires. Il rappelle qu'à compter d'aujourd'hui, 1^{er} juillet 2021, le service va se développer. Il sera possible de réserver désormais sur les demi-journées ce qui constituera une évolution déjà importante. Il pense que les utilisateurs sont réellement dans l'attente d'un développement de ce service.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- **Délibération n° 080 : Convention de délégation de compétences par la Région des Pays de la Loire pour la gestion des services spéciaux de transports scolaires et avenant à la convention d'occupation temporaire de la gare de Châteaubriant avec SNCF Gares et Connexions**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 081 : Attribution d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique**

M. Bernard GAUDIN continue à s'interroger sur le fait de limiter cette aide. Il pourrait être proposé en effet une aide qui ne serait pas de la même valeur pour les acquisitions de vélos sans assistance électrique qui peuvent coûter cher si l'on souhaite un vélo de bonne qualité.

M. Sébastien CROSSOUARD rappelle que c'est un échange qui s'est tenu lors de la commission « Mobilité ». Il précise que la majorité des membres de la commission avait retenu le principe de financer aujourd'hui les vélos à assistance électrique. Cette proposition pourrait être réfléchie dans un deuxième temps et répondrait à l'objectif de diminuer les déplacements automobiles et favoriser les déplacements doux.

M. Bernard GAUDIN fait remarquer qu'il y a encore des téméraires malgré leur grand âge qui utilisent des vélos sans assistance.

M. Sébastien CROSSOUARD acquiesce et souligne que cela dépend de la distance à parcourir et de la capacité sportive de chacun.

M. Dominique DAVID salue l'arrivée des conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité.

- **Délibération n° 082 : Dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports Collectifs de la Région Châteaubriant-Nozay-Derval : contrats non clôturés**

M. Sébastien CROSSOUARD indique que quelques contrats concernant les assurances, l'électricité, l'eau... vont être clôturés prochainement. Etant donné que les comptes du Syndicat sont clôturés ce jour et que ce dernier n'avait pas reçu les factures correspondantes, le trésorier ne pourra plus effectuer d'encaissements et de décaissements pour le compte du Syndicat. Il est de ce fait proposé que ce soit la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval qui soit chef de file sur ce dispositif et intervienne après une convention avec la Communauté de Communes de Nozay pour répartir les encaissements et les décaissements qui vont avoir lieu. Il précise par ailleurs, la tenue d'un dernier comité syndical du SITC le jeudi 8 juillet prochain. Les services de l'Etat ont demandé l'organisation de cette réunion afin d'acter les comptes, sachant que les comptes de gestion seront actés par les deux communautés de communes concernées au début de l'année 2022.

Adoption à l'unanimité.

Sports et Loisirs

- **Délibération n° 083 : Adoption d'une convention entre la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique**

Adoption à la majorité.

M. François-Xavier LE HECHO ne prend pas part au vote.

- **Délibération n° 084 : Evolution organisationnelle et compléments aux offres tarifaires des espaces aquatiques Aquachoisel et Dauphins**

M. Patrick GALIVEL expose les nouvelles offres tarifaires. Il est proposé la mise en place de cartes nominatives pour 20 ou 30 entrées grand public ou espace bien-être. Egalement, pour compléter cette offre tarifaire, il est proposé un abonnement annuel nominatif illimité pour adulte comme pour enfant, à raison d'un passage par jour. Enfin, pour optimiser l'utilisation des vélos aquabike, il est proposé de diminuer le tarif de location de ce matériel pour une ou 10 entrées afin de le rendre plus attractif. Il indique par ailleurs, une optimisation des créneaux horaires des deux espaces de l'Aquachoisel.

Mme Béatrice PIERRISNARD fait le constat que toutes ces mesures sont propices à encourager la fréquentation aux espaces aquatiques. Elle considère que c'est une très bonne démarche. Elle rappelle par ailleurs que lors de la commission « Sports loisirs », il avait été soulevé la possibilité de mettre en place une tarification pour les foyers les plus modestes qui souhaitent venir occasionnellement. Elle indique que cette proposition peut être très simple à mettre en place puisqu'il suffit que la personne se munisse d'une attestation de la CAF afin de prouver son coefficient familial. Si celui-ci se situe en-dessous du seuil fixé, un tarif préférentiel pourra lui être accordé. Elle demande à ce que cette possibilité de tarification puisse être étudiée.

M. Patrick GALIVEL confirme effectivement que ce point a été évoqué en commission. Il précise que la délibération proposée à cette séance, n'empêche pas d'étudier à l'avenir cette proposition.

Adoption à l'unanimité.

M. François-Xavier LE HECHO souhaite poser deux questions. La première concerne un sujet évoqué il y a un an sur la mise en place d'une commission « sûreté, sécurité ». Il évoque la visite de la police municipale par la Présidente de Région qui, à cette occasion, a parlé d'une Vice-présidence à la Région sur la sécurité. Il pense qu'il y aurait tout intérêt à aller dans cette voie. Il rappelle que M. Philippe DUGRAVOT lui avait indiqué que ce sujet aurait pu être intégré dans la commission « Personnel – Administration Générale – Mutualisation ». Il constate un an après, que le sujet de la sécurité n'a pas été discuté lors de cette commission. Il rappelle que désormais M. Philippe DUGRAVOT est conseiller départemental et qu'il disposera sûrement encore moins de temps pour en parler. Il pense qu'après un an, il faudrait essayer d'avancer sur le sujet.

M. Philippe DUGRAVOT le remercie de sa question et indique que ce sujet n'a pas été écarté. Il fait le parallèle avec les compétences de la communauté de communes et propose qu'à l'occasion d'une prochaine commission « Personnel, Administration générale, Mutualisation » soit évoqué ce thème afin de voir de quelle manière une réponse précise peut être apportée à cette question.

M. le Président rappelle que le règlement intérieur stipule que les questions doivent être adressées en amont du conseil communautaire. Il indique que chacun peut poser des questions mais dans le respect du règlement intérieur et par là-même de l'assemblée.

M. François-Xavier LE HECHO souhaite évoquer un deuxième point qui concerne un article publié dans la presse ce matin. Il se dit surpris comme certains élus présents, sur la forme au niveau de la temporalité. De son point de vue, les élections constituent une période assez fatigante pour ceux qui ont mené le combat. Il confie avoir eu besoin d'un moment, d'un peu de calme avant de retourner au combat. Il lui a semblé que la temporalité n'était pas appropriée avant les vacances. Il pense par ailleurs, que dans le fonds des choses doivent être améliorées à la communauté de communes et que les choses doivent être dites directement. Il indique l'avoir fait avec les Vice-présidents en commissions. Les sujets ont été discutés avec les personnes concernées mais également avec les Maires lors de sa visite dans les communes. Il souhaitait juste apporter un peu plus d'informations sur cet article.

M. le Président indique que personnellement, il n'a jamais commenté les articles. Il souhaite que chacun puisse continuer à travailler dans un esprit constructif à l'instar du travail réalisé depuis janvier dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée.

Le Président,


Alain HUNAUT